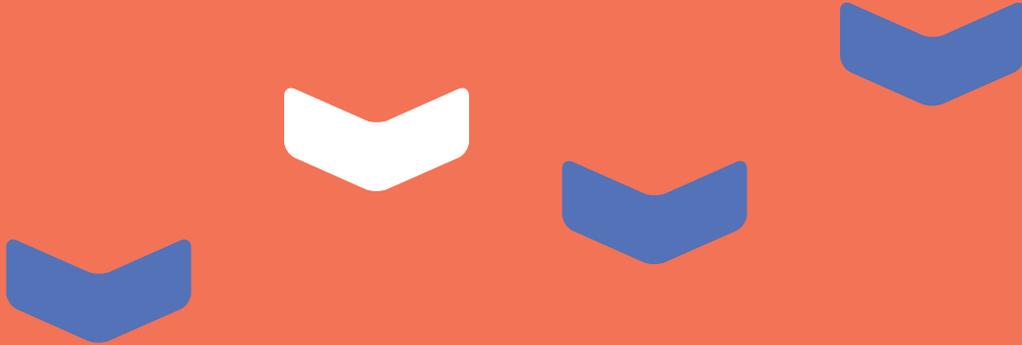




GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

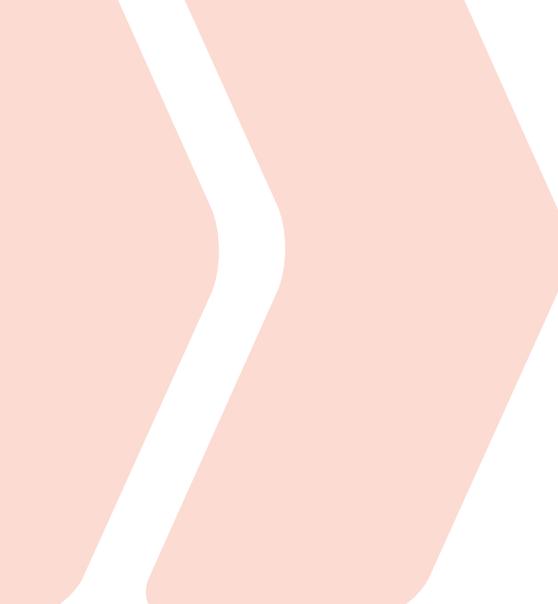


Les Directions Régionales de l'Économie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Les DREETS

PROTÉGER
ACCOMPAGNER
DÉVELOPPER

Dossier de presse – Avril 2021



Sommaire

Editorial..... 3

À l'origine des DREETS 4

Les missions des DREETS
au service du développement
économique et social..... 6

Infographies sur l'évolution
de l'organisation
territoriale de l'État..... 10

Les points clés de la réforme 12

éditorial

L'État poursuit sa modernisation et la transformation de ses services dans les territoires.

Dix ans après la création des DIRECCTE et DRJSCS, les services de l'État dans les territoires évoluent avec la création des DREETS et des DDETS(PP). Avec cette nouvelle étape, l'État poursuit sa modernisation et le regroupement de ses services dans les territoires pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des acteurs locaux.

Cette réforme permettra de clarifier l'offre de service aux usagers et aux partenaires, tout en s'appuyant sur l'expertise des métiers existante. Ces nouvelles directions rassemblent depuis le 1er avril 2021 les compétences en matière de cohésion sociale, de travail, d'emploi, d'économie et des entreprises et les services de l'État qui en sont chargés :

- » au niveau régional, dans les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;
- » au niveau départemental, dans les Directions départementales de l'emploi du travail et des solidarités (et de la protection des populations) – DDETS(PP).

Pendant la crise sanitaire, les agents des anciennes DIRECCTE et DRCS ont été fortement mobilisés. Ils ont joué un rôle crucial pour apporter des réponses à ses conséquences économiques et sociales pour les entreprises, les travailleurs et la population – en particulier les jeunes et les plus vulnérables. Dans la nouvelle organisation, les missions de ces directions restent les mêmes et continueront de s'appuyer sur leurs expertises et leurs métiers.

Cette réforme simplifie le fonctionnement des services et favorisera les synergies. Elle fera des DREETS l'interlocuteur unique au niveau régional pour protéger, accompagner et assurer le développement économique et social des territoires. Le rapprochement entre les politiques de l'économie, du travail, de la cohésion sociale et de l'emploi permettra d'accompagner de façon intégrée nos partenaires, mais aussi de mieux identifier nos publics et de leur apporter des réponses plus globales : insertion sociale, professionnelle, inclusion par le retour à l'emploi, l'activité et le logement, lutte contre les fraudes économiques.

Demain, les DREETS seront au cœur de la relance économique et sociale des territoires, pour soutenir la compétitivité des entreprises, garantir le bon fonctionnement des marchés, la qualité du travail, le développement de l'activité et de l'emploi et l'accompagnement des mutations économiques. Elles accompagneront les personnes en difficulté, de la rue au logement, de l'insertion sociale à l'insertion professionnelle.

Les DREETS ne laisseront ni mission ni territoire de côté, et s'appuieront sur des agents engagés et qui ont le sens du collectif et de l'action de terrain.

Bruno Le Maire
Ministre de l'économie,
des finances et de la relance

Elisabeth Borne
Ministre du travail, de l'emploi
et de l'insertion

Olivier Véran
Ministre des solidarités
et de la santé

À l'origine des DREETS

Les DREETS reprennent les missions des DIRECCTE au niveau régional et celles des DRCS

La réforme de l'Organisation territoriale de l'État (OTE) a transformé au 1^{er} avril 2021 les services déconcentrés de l'État chargés des missions et politiques de l'économie, du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Elle a créé la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), service déconcentré commun à trois ministères chargés des affaires sociales de l'économie et des finances, du travail et de l'emploi, qui regroupe les missions :

- › de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE);
- › de la Direction régionale de la cohésion sociale (DRCS).

Cette nouvelle organisation s'appuiera sur l'expertise et les missions de ces directions, garantes du développement économique et social des territoires.

Les DREETS pilotent, animent et coordonnent au sein de la région les politiques publiques qui leur sont confiées.

Les DREETS ont également une fonction d'appui, de mise en œuvre, d'expertise, ainsi que d'observation et d'évaluation des politiques publiques auprès des DDETS(PP).

Au niveau départemental, l'UD DIRECCTE et la DDCS(PP) sont regroupées au sein des nouvelles directions départementales de l'emploi du travail et des solidarités – DDETS – ou des directions départementales de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations – DDETS-PP.



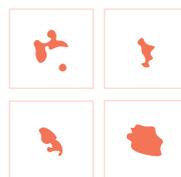
En région (hors Île-de-France): les DREETS

Les 12 DREETS regroupent les missions des DIRECCTE au niveau régional et celles des DRCS.



En Île-de-France: la DRIEETS

La Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) regroupe, au niveau régional, les missions de la DIRECCTE et de la DRCS. Au niveau départemental, ces missions sont regroupées dans les unités départementales de la DRIEETS (pour Paris et la petite couronne) et dans les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (pour la grande couronne).



En Outre-mer: les DEETS

En Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et à Mayotte, les Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) regroupent les missions des Directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) et celles des Directions de la cohésion sociale (DCS). Elles exercent les missions confiées en métropole aux DREETS, aux DDETS et aux DDETS-PP.

À noter: dans ce document, DREETS renvoie à la fois aux DREETS, aux DEETS et à la DRIEETS.

Un interlocuteur unique pour apporter des réponses globales

Alors que la crise expose plus fortement la population et en particulier les plus vulnérables, et que le tissu des entreprises est confronté à des difficultés, cette nouvelle organisation permet d'assurer un dialogue plus simple et plus efficace avec les acteurs compétents en matière de cohésion sociale, d'insertion sociale et professionnelle, de prévention et de lutte contre les exclusions, de développement de l'emploi, de développement et de sauvegarde des entreprises et de politique du travail.

Les agents des DREETS mettent en œuvre les priorités économiques et sociales du Gouvernement (France relance, le plan « 1 jeune, 1 solution », la protection des plus précaires, la lutte contre les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, etc.).

SOURCES JURIDIQUES

» **Circulaire relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État:** Cette réforme, initialement prévue en 2020, a été reportée en raison de la crise sanitaire.

[Télécharger ici](#)

» **Décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020** relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

[Télécharger ici](#)

Les DREETS: un acteur essentiel de la mise en œuvre des plans nationaux et européens

Les DREETS assurent une mission de territorialisation des politiques publiques. Elles conduisent les actions en matière sociale et économique. Les agents mobilisent dans leurs missions différents acteurs via des appels à projets et informent leurs différents publics (entreprises, salariés, associations, partenaires sociaux et collectivités, etc.).

Dans ce contexte, les agents des DREETS jouent un rôle essentiel pour apporter des réponses aux conséquences économiques et sociales de la crise. Par exemple, ils prennent le relais des agents des DIRECCTE et des DRCS pour mettre en œuvre et piloter la territorialisation du plan France Relance et de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, tous deux instruments de réponse à la crise.

France Relance œuvre à la réponse économique, sociale et écologique à la crise sanitaire de la Covid-19. Il s'accompagne du plan « 1 jeune, 1 solution », qui vise à offrir une solution aux

jeunes qui arrivent sur le marché du travail ou qui sont déjà à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté s'articule autour de 5 engagements: l'égalité des chances; la garantie des droits fondamentaux des enfants; un parcours de formation pour tous les jeunes; des droits sociaux plus accessibles, équitables et incitatifs à l'activité; un investissement pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

En plus des appels à projet, la contractualisation formalise des engagements collectifs, tels que le plan France Num ou encore « Territoires d'industrie ».

En dehors des plans d'urgence, les agents des DREETS prennent également en charge la territorialisation de politiques au long cours, comme le Fonds social européen, qui vise à la formation tout au long de la vie et à l'accès à l'emploi durable.



#1jeune1solution



Les missions des DREETS au service du développement économique et social

Les agents des DREETS sont guidés par l'intérêt général. Dans leurs différents métiers, ils mobilisent des expertises, des dispositifs et des modes d'action complémentaires (par exemple: les DREETS sont l'interlocuteur unique dans une approche globale de l'entreprise). Ils agissent dans le cadre d'une action de proximité, de terrain, sur les territoires, en intervenant au contact de l'ensemble des acteurs (entreprises, partenaires sociaux...). Dans leurs actions, ils œuvrent dans le sens d'un progrès économique et social.

Protéger

Les DREETS protègent les travailleurs, les entreprises (en veillant à la loyauté des relations interentreprises, au respect de la concurrence et à l'égalité d'accès à la commande publique), les consommateurs (en veillant à la conformité, à la qualité et à la sécurité des produits alimentaires et non alimentaires et des prestations de service, à la loyauté des transactions), les demandeurs d'emploi et les personnes vulnérables (en situation de handicap, sous protection juridique, personnes sans domicile ou mal logées, enfants protégés, réfugiés...), à travers notamment le développement d'actions d'accompagnement, de contrôle et d'information (à destination des employeurs et salariés; des plus précaires: mal-logés, sans abri, en situation d'exclusion...). Elle veille ainsi à la protection des droits fondamentaux et à l'application effective du droit.

Accompagner

Les DREETS accompagnent les acteurs de l'entreprise, les acteurs de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle ainsi que l'ensemble des acteurs des quartiers (associations, bailleurs sociaux, universités, acteurs de l'économie sociale et solidaire, du développement local...). Cet accompagnement peut porter différents objectifs: l'accès au logement, l'accès à l'emploi, l'intégration des étrangers primo-arrivants, le dialogue social, les transitions professionnelles, les compétences et la formation professionnelle, les mutations économiques, etc. Elles mobilisent l'ensemble des acteurs concernés.

Développer

Les DREETS, par leurs actions et le déploiement de projets partenariaux, favorisent l'accès à l'hébergement et au logement, à l'insertion professionnelle, à l'emploi, par l'apprentissage et par l'acquisition ou le maintien des compétences (via des outils de contractualisation). Elles contribuent également à développer les territoires, dont les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les filières (industrie, numérique et innovation). Les services économiques de l'État en région (SeEr) visent l'insertion des entreprises locales dans les grands projets nationaux (IA, hydrogène, bio-santé, bio-ressources...). L'action de contrôle du bon fonctionnement du marché concourt également au dynamisme économique régional.

L'expertise sur les territoires des agents du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et du ministère des Solidarités et de la Santé est unifiée à travers le rassemblement des DIRECCTE et des DRCS. Cela conduit à faire des DREETS l'administration experte du développement social et économique des territoires, dans les domaines suivants :

Économie

- › Développement des filières, du numérique et de l'innovation;
- › Accompagnement des entreprises, notamment industrielles, dont le soutien aux entreprises en difficulté;
- › Sécurité économique;
- › Transition économique vers le développement durable;
- › Contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales (notamment lutte contre les retards de paiement);
- › Protection des consommateurs et répression des fraudes;
- › Métrologie légale.

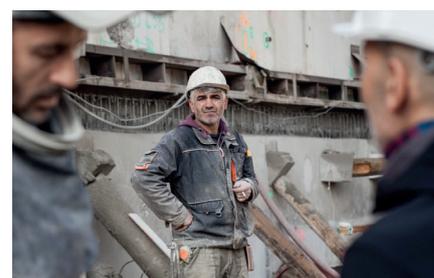
Exemples de missions :
déploiement des mesures du plan de relance à destination des entreprises, accompagnement des entreprises vers l'industrie du futur, participation aux stratégies nationales d'accélération visant à la montée en gamme de l'économie française, comprenant l'adoption des technologies et usages du numérique, etc.



Emploi

- › Développement de l'emploi et des compétences, accès et maintien dans l'emploi, développement et régulation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage;
- › Anticipation et accompagnement des mutations économiques, compétitivité et sauvegarde des entreprises;
- › Participation aux démarches partenariales et contribution aux projets engagés dans le cadre du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) avec l'ensemble des acteurs pour favoriser le retour à l'emploi et l'activité;
- › Gestion du Fonds social européen (FSE) et pilotage des organismes intermédiaires;
- › Contrôle des acteurs de la formation professionnelle.

Exemples de missions :
sensibilisation sur les métiers de l'apprentissage, animation des réseaux des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées, indemnisation de l'activité partielle, homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, contrôle administratif et financier des dispositifs de formation professionnelle, etc.



Travail

- › Inspection du travail: contrôle de l'effectivité du droit du travail dans tous ses aspects (santé et sécurité, application du code du travail et des conventions collectives, fonctionnement des institutions représentatives du personnel, lutte contre le travail illégal, préservation des droits des salariés...): information et conseil des salariés et des employeurs, contrôle des lieux de travail, médiation dans les conflits collectifs...
- › Mise en œuvre de la politique du travail dans la région, notamment pour l'amélioration des conditions de travail, la prévention des accidents et des maladies professionnelles, la promotion de l'égalité professionnelle, la lutte contre le travail illégal ou la fraude au détachement international de salariés...
- › Appui au dialogue social et à la négociation collective.

Exemples de missions: renseignement des salariés et des employeurs en matière de droit du travail, lutte contre le travail non déclaré, intervention en cas d'accident du travail, suivi de l'index de l'égalité professionnelle, accompagnement des élections professionnelles, protection des représentants du personnel...



L'inspection du Travail: une indépendance conservée

Pour les missions du système d'inspection du travail, les DREETS sont placées sous l'autorité de la Direction Générale du Travail, garante de son indépendance. Elles organisent et pilotent le système d'inspection du travail au plan régional et départemental.

Solidarités

- › Lutte contre la précarité (veille sociale, mise en œuvre du plan logement d'abord, pilotage des dispositifs d'accès aux logements des réfugiés, prévention des expulsions locatives, résorption des bidonvilles, accès aux droits*);
- › Politique de la ville pour la réussite des quartiers et de leurs habitants;
- › Protection des personnes vulnérables et inclusion (protection juridique des majeurs, contractualisation avec le département dans le cadre de la protection de l'enfance, inclusion des personnes en situation de handicap, soutien à la politique en faveur des familles);
- › Contrôle et inspection des établissements et services sociaux;
- › Formation et certification des professions sociales paramédicales;
- › Mise en œuvre de la politique publique d'accueil et d'intégration des personnes étrangères arrivant en France et souhaitant s'y installer durablement;
- › Accompagnement des parcours des signataires du Contrat d'Intégration républicaine (CIR).

Exemples de missions: aide alimentaire, domiciliation, formation au numérique et aux démarches en ligne, organisation des Vacances Adaptées Organisées (VAO) pour les personnes en situation de handicap, déploiement des Points conseil budget pour lutter contre le surendettement, dispositif adultes-relais pour les actions de proximité dans la politique de la ville, médiation sanitaire pour la résorption des bidonvilles...



*En Île-de-France, les missions hébergement/logement sont confiées à la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL).

Les missions de la DREETS : extrait du Décret du 9 décembre 2020

La direction régionale est chargée :

1° De la politique du travail et des actions d'inspection de la législation du travail [...];

2° Des actions de contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises ainsi que des actions de contrôle dans le domaine de la métrologie légale. Elle concourt à la mise en œuvre des missions de protection économique et de sécurité des consommateurs ;

3° Des actions de développement et de sauvegarde des entreprises [...];

4° De la politique de l'emploi, de l'accompagnement des transitions professionnelles, de l'anticipation et de l'accompagnement des mutations économiques, [...] du développement de l'apprentissage et du contrôle des acteurs de la formation professionnelle ainsi que de la mise en œuvre des programmes du Fonds social européen ;

5° De l'animation et de la coordination des politiques publiques de la cohésion sociale et de leur mise en œuvre, notamment celles relatives à la prévention et à la lutte contre les exclusions, à la protection des personnes vulnérables, à l'inclusion des personnes en situation de handicap, à la protection de l'enfance, à l'accès à l'hébergement et au logement des personnes en situation d'exclusion [...];

6° De l'expertise et de l'appui technique aux préfets de département, notamment en matière de contrôle et d'inspection des établissements et services sociaux [...];

7° De la formation et de la certification dans le domaine des professions sociales, ainsi que de la certification dans le domaine des professions de santé non médicales ;

8° Des actions visant, d'une part, à mobiliser et à coordonner les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et du monde économique sur le parcours des personnes les plus éloignées du marché du travail [...] et, d'autre part, à prévenir et à lutter contre les discriminations et à promouvoir l'égalité des chances [...].

L'ORGANISATION TERRITORIALE DES MISSIONS ÉCONOMIE, EMPLOI, TRAVAIL, SOLIDARITÉS, EN MÉTROPOLE*

*En outre-mer les missions sont portées par les Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) et en Île-de-France par la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) avec 4 Unités départementales (UD) en petite couronne et 4 Directions départementales emploi, travail, solidarités (DDETS) en grande couronne.

NIVEAU RÉGIONAL

Préfet de région
 Au 1^{er} avril 2021
DREETS
 Direction régionale « économie, emploi, travail, solidarités »

La DGT pour le système de l'inspection du travail
 Ligne hiérarchique du système de l'inspection du travail
 Pilote, anime et coordonne

Préfet de département
 Au 1^{er} avril 2021
DDETS (PP)
 Direction départementale « emploi, travail, solidarités (et de la protection des populations) »

NIVEAU DÉPARTEMENTAL

- Politique du travail, inspection du travail
- Contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales et protection des consommateurs
- Développement des filières et accompagnement des entreprises, mutations économiques, compétitivité et sauvegarde des entreprises
- Politique de l'emploi (accès et retour dans l'emploi, développement de l'emploi et des compétences, formation professionnelle)
- Politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, hébergement)
- Actions sociales et économiques de la politique de la ville* dans certaines régions, cette mission est exercée par les SGAR
- Contrôle et inspection des établissements et services sociaux
- Formation et certification des professions sociales et de santé non médicales
- Insertion sociale et professionnelle en lien avec le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

- Politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions et les discriminations, hébergement, actions en faveur de l'égalité des chances)
- Fonctions sociales du logement
- Actions sociales et économiques de la politique de la ville
- Contrôle et inspection des établissements et services sociaux
- Politique du travail, inspection du travail
- Accès et maintien dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail
- Anticipation et accompagnement des mutations économiques
- Développement de l'emploi et des compétences
- Accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage et aux qualifications professionnelles
- Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes (peut être chargée de) l'intégration des populations immigrées et de l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile
- *Contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales et Protections des consommateurs
- *Assurer la qualité et la sécurité de l'alimentation, santé et protection animale, prévention et contrôle des risques environnementaux liés aux productions animales

*Ces missions sont uniquement exercées dans les Directions départementales en charge de la protection des populations.

Ministères de tutelle des politiques publiques

Ministère du Travail et de l'insertion

Ministère de l'Économie et des Finances et de la relance

Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Ministère de l'Intérieur

Ministère des Solidarités et de la Santé

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Ministère de la Transition Écologique

Services du Premier Ministre

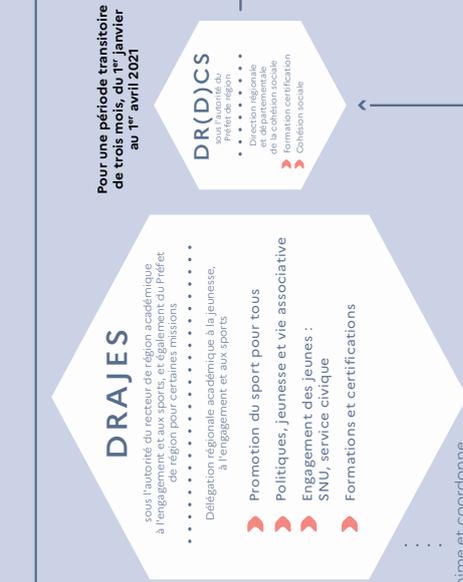
SGMAS/DICOM - Avril 2021

L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DES RESEAUX DI(R)ECCTE, D(RD)JSCS et DDCCS(PP)

Les services avant la réforme



Les évolutions au 1^{er} janvier 2021



Les services au 1^{er} avril 2021



Pilote, anime et coordonne

Pilote, anime et coordonne

Ligne hiérarchique du système de l'inspection du travail

NIVEAU DÉPARTEMENTAL



Pour une période transitoire de trois mois, du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2021



Pour une période transitoire de trois mois, du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2021



Les points clefs de la réforme

1 À l'origine des DREETS : les DIRECCTE et les DRCS

Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) rassemblent les agents et les services des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et des Directions régionales de la cohésion sociale (DRCS).

2 La continuité des missions au bénéfice des mêmes interlocuteurs

Acteurs de l'entreprise, établissements sociaux, partenaires territoriaux, associations, demandeurs d'emploi... vos contacts au sein des DIRECCTE et des DRCS ne changent pas, mais sont rassemblés au sein d'une même direction régionale.

3 Une approche plus globale de l'insertion

Le regroupement des services des DIRECCTE et des DRCS permet d'apporter une réponse plus globale aux problématiques d'insertion qui concernent les populations les plus

fragiles, en combinant les expertises autour de l'insertion sociale et l'insertion professionnelle, pour favoriser leur accès à l'hébergement et au logement, à l'insertion par l'activité économique et à l'emploi.

4 Les missions des DREETS : 4 grands domaines d'expertise

Les missions des DREETS s'organisent autour de 4 grands domaines d'expertises :

- › **Économie** (par exemple, déploiement des mesures du plan de relance à destination des entreprises);
- › **Emploi** (par exemple, animation des réseaux des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées);
- › **Inspection du travail et politiques du travail** (par exemple, contrôle des lieux de travail, renseignement des salariés et des employeurs en matière de droit du travail, lutte contre le travail non déclaré, appui au dialogue social);
- › **Solidarité** (par exemple, aide alimentaire, domiciliation, etc.).

Dans la pratique, chaque DREETS peut être organisée en 3 ou 4 pôles.

5 Protéger, accompagner, développer

Au cœur des missions des DREETS, trois ambitions :

- › **la protection** (des travailleurs, des entreprises, des consommateurs, des personnes vulnérables...)
- › **l'accompagnement** (des entreprises et des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, du dialogue social...)
- › **le développement** (des compétences professionnelles, de l'emploi, le développement économique, de l'accès à l'hébergement, au logement, à l'insertion, à l'emploi...).

6 L'inspection du travail est conservée

Pour les missions du système d'inspection du travail, la DREETS est placée sous l'autorité de la Direction Générale du Travail, garante de son indépendance. Elle organise et pilote le système d'inspection du travail dans la région.

7 Une organisation adaptée selon les territoires

Trois schémas d'organisation :

› En région (hors Île-de-France) : les DREETS

Les 12 DREETS regroupent les missions des DIRECCTE et celles des DRCS.

› En Île-de-France : la DRIEETS

La Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) regroupe, au niveau régional, les missions de la DIRECCTE et de la DRCS. Au niveau départemental, ces missions sont regroupées dans les unités départementales de la DRIEETS (pour Paris et la petite couronne) et dans les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (pour la grande couronne).

› En Outre-mer : les DEETS

En Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et à Mayotte, les Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) regroupent les missions des Directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) et celles des Directions de la cohésion sociale (DCS) et exercent les missions confiées en métropole aux DREETS, des DEETS et des DEETS-PP.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse:

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Cabinet d'Elisabeth Borne
Tél: 01 49 55 32 21
Mél: sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr